

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **JOUCAS**

SEANCE DU 3 JUIN 2024

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 08/06/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20240603-DEL_24_05_02-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 7

L'an deux mille vingt-quatre et le trois du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 29.05.2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, Mme Laëtifia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Thibaud RICHARD.

Absents : M. Olivier LAUBRON – excusé.
M. Alessandro POZZO, M. Laurent QUEYTAN.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION n° 24-05-02

SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT-LUBERON – EXERCICE 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que le fonds de concours est un mode de coopération financière, de solidarité territoriale (une forme de participation) versée par un EPCI à une ou plusieurs des communes membres pour aider à la réalisation d'un équipement ou plusieurs équipements.

Puis il expose ce qui suit :

Des projets d'aménagement sont prévus sur la commune et peuvent prétendre à l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon qui a attribué à la commune de JOUCAS une participation financière d'un montant de 10.850 € pour l'exercice 2024 afin de financer lesdites opérations d'équipement.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter le fonds de concours pour l'opération suivante et d'approuver le plan de financement :

DESIGNATION DES OPERATIONS	MONTANT DES TRAVAUX H.T.	SUBVENTIONS						AUTO- FINANCEMENT	%
		SUBVENTIONS diverses	%	FONDS DE CONCOURS CCPAL	%	TOTAL AIDES	%		
CONTAINERS ENTERRES	37 084,99 €			10 850,00 €	29,26%	10 850,00 €	29,26%	26 234,99 €	70,74%
TOTAL	37 084,99 €			10 850,00 €		10 850,00 €		26 234,99 €	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

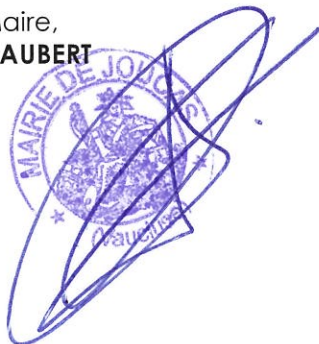
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **ADOpte** le projet et le plan de financement des travaux précités ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon pour les travaux précités pour un montant total de 10.850 € au titre de l'exercice 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,
Muriel PONTET

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line, positioned below the name Muriel PONTET.